



guide pratique de la déchetterie

*ensemble,
apprenons le geste utile*

la déchetterie
de Rougemont

Les horaires

**Pour tout renseignement
complémentaire, vous
pouvez contacter :**

• le SYTEVOM
23, Quai Yves Barbier
70000 VESOUL
tél. 03 84 75 89 07
fax 03 84 76 39 00

• La déchetterie
de Rougemont
Lieudit du
Devant-les-Cuisottes
tél. 03 81 86 90 06 (mairie)

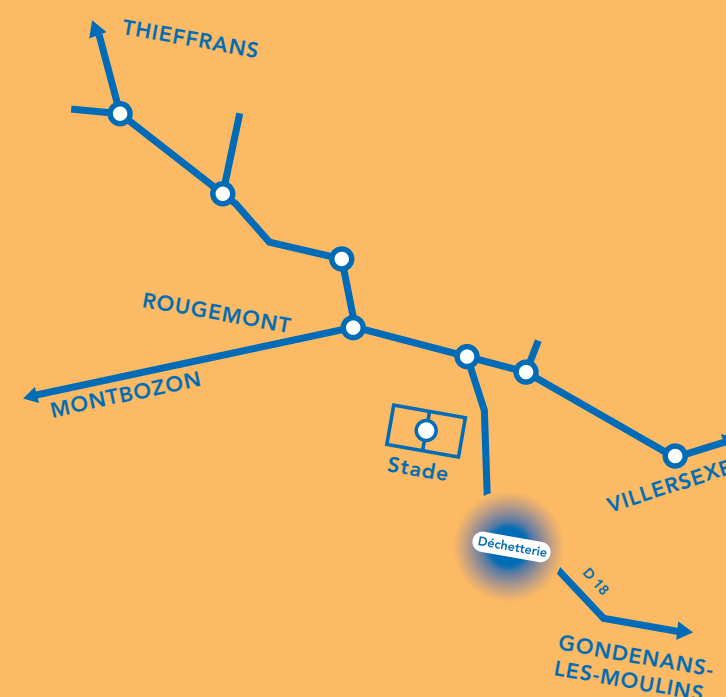
- **le lundi :**
9 h / 12 h - 14 h / 17 h
- **le mercredi :**
14 h / 18 h
- **le vendredi :**
14 h / 17 h
- **le samedi :**
9 h / 12 h - 14 h / 18 h

La déchetterie est
fermée les dimanches
et jours fériés.

Comment accéder à la déchetterie ?

L'accès est
facilité par
un fléchage
de proximité.

Lieudit du
"DEVANT-LES-CUISOTTES"
après le terrain de foot
en direction de Gondenans-les-Moulins



Le SYTEVOM a en charge le transfert, l'élimination et la valorisation de vos ordures ménagères. À ce titre, il met progressivement en place des **Points d'Apport Volontaire**, où vous pouvez porter :

- Dans le **conteneur mixte** : les papiers, cartons, briques alimentaires, flacons plastiques, mais surtout pas de verre.
- Dans le **conteneur verre** : uniquement le verre.

1 % de verre dans le conteneur mixte entraîne un surcoût de 30 francs par tonne.

Pour plus d'informations se référer au guide pratique du tri édité par le SYTEVOM.

un réseau de déchetteries

complétera, à terme, ce système de collecte en accueillant :

- **les déchets encombrants** qui ne peuvent pas être déposés à la collecte traditionnelle (matelas, frigos...),
- **les déchets toxiques** qui feront l'objet d'un traitement spécifique,
- **les déchets recyclables** (cartons volumineux, métaux...).

Nous vous rappelons aujourd'hui les informations utiles pour l'utilisation de cette installation.

Que pouvez-vous apporter à la déchetterie ?

Pour faciliter vos dépôts, vous pouvez classer préalablement les déchets par catégories. Le gardien présent sur le site vous conseillera pour répartir correctement vos apports dans les bennes.

Des bennes spécifiques sont à votre disposition pour chacun des matériaux suivants :



LES MÉTAUX (vélos, cuisinière...)

Les parties métalliques seront recyclées, ce qui permet de faire des économies d'énergie et de matières premières.



LES CARTONS

Ils seront utilisés dans la fabrication de carton recyclé.



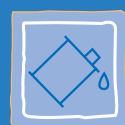
LES DÉCHETS VERTS ET LE BOIS (pelouse, branches)

Réalisez si possible un compost dans votre jardin, vous fabriquerez un engrais biologique très efficace. Vous pouvez également les porter à la déchetterie.



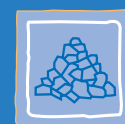
LE TOUT-VENANT (matelas, téléviseur...)

Pensez aux associations si vos meubles ou votre électroménager peuvent encore servir. Dans le cas contraire, vous pouvez les déposer à la déchetterie.



L'HUILE MOTEUR

Le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve.



LES GRAVATS (graviers, cailloux...)

Ils sont mis en décharge de classe 3, réservée aux déchets inertes. Ne mélangez pas avec des plastiques, du bois ou du plâtre qui ne sont pas des matériaux inertes.



LES HUILES VÉGÉTALES

Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduites et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Après régénération, elles servent en cosmétologie ou à la fabrication d'aliments pour bétail.



LES TEXTILES

En fonction de leur qualité, les textiles seront réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage, carton... Mettez-les dans un sac en plastique pour les protéger de l'humidité.



LES PILES

Les piles contiennent souvent du mercure ou du cadmium, elles seront traitées dans un centre spécialisé.



LES BATTERIES

Le plomb sera recyclé et l'acide sulfurique sera neutralisé.



LES DÉCHETS TOXIQUES (peintures, solvants, aérosols...)

Ils sont généralement polluants et inflammables. Gardez-les dans leur emballage d'origine afin que le gardien puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.

La déchetterie dispose également d'un **Point d'Apport Volontaire**, qui vous permet de déposer :



LES PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, BRIQUES ALIMENTAIRES

Ils seront recyclés.



LES FLACONNAGES PLASTIQUES

Ils sont utilisés dans la fabrication de tuyaux, fibres textiles, revêtements de sols...



LE VERRE

Concassé et refondu, le verre est recyclé.

Ne sont pas acceptés :

- **les ordures ménagères**, qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.
- **les médicaments** : ils sont récupérés par votre pharmacien. L'association CYCLAMED a été agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et leurs emballages. Les médicaments qui peuvent encore être utilisés sont donnés à des organismes humanitaires, les autres sont incinérés pour produire de la chaleur ou de l'électricité.
- **les cadavres d'animaux** vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.
- **les produits explosifs** vous pouvez rapporter les bouteilles de gaz dans une station-service.
- **les produits radioactifs**
- **les déchets contaminés** (seringues, pansements...).